



CIRCULAIRE 023-22

21 février 2022

**MISE À JOUR DES LIGNES DIRECTRICES –
PERSONNES APPROUVÉES**

Le 12 novembre 2018, la Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a publié des lignes directrices sur le processus d’approbation des Personnes Approuvées (les « Lignes directrices ») énonçant les dispositions pertinentes des Règles et établissant les conditions d’éligibilité pour devenir une Personne Approuvée ([circulaire 179-18](#)). Les Lignes directrices comprennent également une liste de questions que tout Participant Agréé et tout requérant doivent se poser préalablement au dépôt d’une demande d’approbation à titre de Personne Approuvée.

Les Lignes directrices ont été mises à jour et sont disponibles [ici](#).

Veillez adresser toute question ou demande de renseignement à la Division :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.